

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DFCPAJI20240313**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **27/11/2024**

Objet : **Marchés n°24.134 à 24.144 et 24.198 Fourniture de documents imprimés non scolaires et scolaires, sonores et audiovisuels - Conclusion**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **27/11/2024**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **L2122_Fourniture_Livres_CD_DVD.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

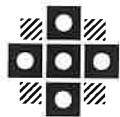
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20241127-DFCPAJI20240313-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **27/11/2024**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DCPAJI_2024_0313

Objet : Marchés n°24.134 à 24.144 et
24.198 – Fourniture de documents
imprimés non scolaires et scolaires,
sonores et audiovisuels - Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2124-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appels d'offres en date du 27/11/2024 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'un appel d'offre a été lancé le 23/07/2024 en vue de la fourniture de
documents imprimés non scolaires et scolaires, sonores et audiovisuels ;

Considérant le résultat de l'analyse des offres ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure les marchés n°24.134 à 24.144 et 24.198 avec les sociétés
suivantes en vue de la fourniture de documents imprimés non scolaires et scolaires,
sonores et audiovisuels :

Lot	Objet	Attributaire	Montant maximum annuel en € HT
24.134	Littérature Adultes	Groupelement DECITRE – FURET DU NORD	40 000€ HT
24.135	Documentaires et nouveauités Adultes	Groupelement DECITRE – FURET DU NORD	30 000€ HT
24.136	Livres pour la jeunesse	LE BATEAU LIVRE	60 000 € HT
24.137	Livres en langue étrangère	ABRAKADABRA	60 000 € HT
24.138	Bandes dessinées Adultes et Jeunesse	Groupelement DECITRE – FURET DU NORD	24 000€ HT
24.139	Livres soldés	EXPODIF COLLECTIVITE	5 000 € HT
24.140	Livres Lus	Groupelement DECITRE – FURET DU NORD	2 500 € HT

24.141	CD Audio	RDM VIDEO	15 000 € HT
24.142	Documents vidéo DVD	RDM VIDEO	30 000 € HT
24.143	Dictionnaires	BIBLIOTHEQUE POUR L'ECOLE (BPE)	10 000€ HT
24.144	Livres à destination des élèves	BIBLIOTHEQUE POUR L'ECOLE (BPE)	300 000€ HT
24.198	Livres de lecture et manuels scolaires à destination des écoles	Groupeement DECITRE – FURET DU NORD	120 000€ HT

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **27 NOV. 2024**



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : **27 NOV. 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **27 NOV. 2024**